**EPU 30, 16 mai 2018
Recommandations du Canada pour l’EPU du Cameroun**

Merci, monsieur le président.

Le Canada offre ses sincères condoléances aux proches des victimes des violences qui ont marqué le pays, découlant notamment du terrorisme dans la région de l’Extrême-Nord et des tensions liées aux revendications de la communauté anglophone dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Le Canada recommande que le gouvernement du Cameroun :

1. S’engage expressément dans un dialogue soutenu avec les représentants de la communauté anglophone sur la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest afin d’en arriver à une solution consensuelle dans le respect des droits de la personne.
2. Modifie la loi anti-terroriste de 2014 afin que sa définition du terrorisme soit fidèle aux obligations et normes internationales relativement aux droits de la personne, abroge la peine de mort et mette fin à l’utilisation de tribunaux militaires pour juger les civils.
3. Prenne les mesures juridiques nécessaires, d’ici les prochaines élections, pour permettre aux juges électoraux de considérer comme recevables les copies des procès-verbaux remises aux représentants des partis dans les bureaux de scrutin.

Le Canada est conscient des défis sécuritaires que rencontre le Cameroun et lui rappelle ses obligations de respecter les droits de la personne, en toutes circonstances.